



Meeting équestre international Le Chalet-à-Gobet



1^{er} septembre 2023

Avant-programme

Dressage

Épreuve en selle d'amazone





1. Informations générales

1.1. Dénomination du concours

Catégorie :	Épreuve sur invitation libre à la carte en selle d'amazone et en musique
Date :	01.09.2023
Lieu :	Manège du Chalet-à-Gobet
Site Internet :	www.equissima.ch

1.2. Organisateur

Société :	Association equissima®
Adresse :	Route de Berne 304 CH – 1000 Lausanne 25
Téléphone :	+ 41 79 731 66 36 (dès le 29.08.2023)
Email :	info@equissima.ch
Site Internet :	www.equissima.ch

1.3. Comité d'organisation

Président :	Marc-Henri Clavel
Portable :	+ 41 79 345 92 93
Email :	marc-henri.clavel@equissma.ch
Secrétaire Sport :	Anja Di Natale
Portable :	+ 41 79 731 66 36
Email :	anja.dinatale@equissima.ch
Responsable du concours :	Vicky-Eileen Baumann
Portable :	+ 41 79 658 658 0
Email :	vicky-eileen@bluewin.ch

1.5. Accès

Consultez <http://www.equissima.ch/ou.php>

2. Conditions générales

Le concours est organisé selon :

- le Règlement Général (RG) de la Fédération Suisse des Sports Équestres, état au 01.01.2023,
- le Code d'éthique de la Fédération Suisse des Sports Équestres, état au 1.01.2022,
- le Règlement de Dressage (RD) de la Fédération Suisse des Sports Équestres, état au 01.01.2023,
- le Règlement pour des épreuves en selle d'amazone de l'Association Suisse des Amazones, 2009.
- le Règlement Vétérinaire (RVet) de la Fédération Suisse des Sports Équestres, état au 01.03.2021,



3. Officiels

Jury

Juge technique :
Juge de l'épreuve :

Maryvonne Cattin
Annette Hotzenköcherle

Vétérinaire :

Portable :
Email :

Dr. Charles F. Trolliet
+ 41 79 205 32 91
charles.trolliet@equissima.ch

4. Conditions techniques

Site :
Site de compétition :
Site d'entraînement :

Le concours aura lieu à l'extérieur.
Stade principal de 60 x 100 m., sable.
Carré de 20 x 40 m., sable.

5. Description et informations

Épreuve sur invitation libre à la carte en selle d'amazone, en musique et costume classique ou fantaisie.
Programme à présenter : choix entre FB03-2020, FB05-2020, FB07-2021 ou FB09-2013
Minimum 8, maximum 15 cavalières, la date et heure du timbre postal faisant foi.
Le test d'entrée, soit le contrôle de l'harnachement du cheval et de l'habit de la cavalière, aura lieu durant l'échauffement, sur le terrain d'entraînement.

6. Inscription (par envoi postal uniquement)

Finance d'inscription :
Inscription **par envoi postal uniquement avec l'indication du programme choisi:**

Délai d'inscription :
Adresse de paiement :

CHF 35.-.
Vicky-Eileen Baumann
Ch. de la Chapelle 7
1070 Puidoux
21.08.2023
Association equissima®
BCV Cheseaux-sur-Lausanne
equissima
IBAN : CH28 0076 7000 L554 1458 1
SWIFT : BCVLCH2LXXX
Vicky-Eileen Baumann

Annulations :

7. Directives vétérinaires

Vétérinaire traitant

Équipe vétérinaire d'equissima® Lausanne placée sous la direction du Dr Charles Trolliet.

8. Divers

8.1. Cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix aura lieu à **pied** à la fin de l'épreuve. Le lieu sera confirmé.

8.2. Camions et vans

Les camions et vans seront stationnés sur le site, à proximité du site de compétition.



9. Épreuve de dressage en selle d'amazone

Prix

9.1. Horaire provisoire (sous réserve de modifications)

Vendredi 01.09.2023

18h.30 Début de l'épreuve

9.2. Musique

Les supports de musique, clé USB, sont à remettre entre 16h.30 et 17h.30 au secrétariat. Le signal de l'enclenchement de la musique sera le lever d'un bras de la cavalière.

9.3. Prix

Prix en nature. Plaques d'écurie et flots à toutes les cavalières.
Don d'honneur à la 1^{ère} cavalière classée.

9.4. Compétition

Épreuve de dressage

Épreuve sur invitation libre à la carte en selle d'amazone et en musique

Reprise de dressage

A la carte.
Programme à présenter : choix entre FB03-2020, FB05-2020, FB07-2021 ou FB09-2013

Jugement

Selon Règlement de Dressage de la FSSE et Règlement pour les épreuves en selle d'amazone de l'ASA

Arène de compétition
Carré d'entraînement
Carré de compétition

Stade principal de 60 x 100 m., sable
20 x 40 m., sable
20 x 40 m., sable

Approuvé le : 15.05.2023

Vicky-Eileen Baumann
Responsable du concours